

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

### ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 105/2026 MODIFIANT L'ARRÊTE N° 102/2026

#### Portant interdiction temporaire d'utiliser les infrastructures sportives communales en raison d'un épisode de forte chaleur

Le Maire de Crégy lès Meaux,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le code de la santé publique, notamment les dispositions relatives à la protection de la population en période de canicule ;

Vu le plan départemental de gestion des vagues de chaleur ;

Vu la circulaire préfectorale demandant aux maires de réévaluer les mesures pour protéger les plus jeunes pratiquant des activités et manifestations sportives sur des surfaces sans ombre,

Vu les informations transmises par Météo-France plaçant le département en vigilance orange canicule ;

Considérant les risques pour la santé des usagers liés à la pratique d'activités sportives en extérieur par fortes chaleurs ;

Considérant qu'il y a lieu, dans un but de prévention, de limiter l'accès aux infrastructures sportives non climatisées pour éviter tout danger pour les personnes, notamment les enfants, adolescents et personnes vulnérables ;

#### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'utilisation des infrastructures sportives communales en plein air et en intérieur, notamment les terrains de sport, plateaux multisports et courts de tennis, gymnase, dojo, ainsi que la tenue de manifestations sportives est interdite à compter du samedi 20 juin et jusqu'à nouvel ordre, en raison de l'épisode de forte chaleur actuellement en cours.

**Article 2** : L'interdiction concerne l'ensemble des usagers, qu'il s'agisse d'individuels, d'associations ou de structures organisant des activités sportives, y compris dans le cadre des accueils de loisirs.

**Article 3** : Cette interdiction pourra être levée par décision du maire dès la fin de l'alerte canicule ou lorsque les conditions météorologiques redeviendront compatibles avec une pratique sportive en toute sécurité.